



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

hôpitaux

Question écrite n° 57529

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des médecins du travail hospitaliers. Ces médecins spécialistes sont les seuls à ne pas pouvoir bénéficier du statut de praticien hospitalier ce qui rend leur mode d'exercice très peu attractif en terme de rémunérations et de reconnaissance. Les nouveaux internes formés se tournent systématiquement vers le privé et la pénurie actuelle de médecins du travail va inévitablement s'aggraver, jusqu'à la disparition totale dans les hôpitaux de cette spécialité dans les prochaines années en raison des départs à la retraite. Les postes qui ont pu être pourvus ces dernières années l'ont été en grande partie au prix de conditions particulières plus favorables qui ne sont pas acceptables dans leur principe. Plusieurs rapports soulignent pourtant la nécessité de 150 créations de postes de médecins du travail pour améliorer les conditions de travail et la qualité des soins en milieu hospitalier. Il lui demande donc de bien vouloir appuyer de nouvelles négociations entre les organisations syndicales concernées et la direction des hôpitaux en vue d'une intégration rapide des médecins du travail dans le statut de praticien hospitalier.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57529

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 février 2001, page 741